

PROJET DU PARC ÉOLIEN DES RIVES DE SAÔNE

Préserver la biodiversité en tenant compte de la flore et de la faune

La construction d'un parc éolien implique des mesures qui ont pour objectifs d'assurer l'équilibre environnemental en travaillant prioritairement sur des actions :

- **De mesures d'évitements des impacts** prenant en compte en amont du projet les enjeux majeurs comme les espèces menacées : choix du lieu et implantation des éoliennes par exemple, ...
- **De mesures de réduction** en mettant en place des solutions techniques permettant la réduction des impacts : suivi écologique du chantier, optimisation de la date de démarrage des travaux, abattage localisé et limitation des emprises, bridage des machines pour stopper la production lors des périodes d'activité des chauve-souris et pour respecter le niveau de décibels autorisé, ...
- **De mesures compensatoires** qui apportent une contrepartie aux impacts : réhabilitation des mares, dépollution de décharges « sauvages », reboisement, ...

Des mesures d'accompagnement sont également envisagées : renforcement des chemins, réhabilitation énergétique de bâtiments communaux, ...

Des mesures de suivi permettant d'évaluer les effets du parc éolien sur l'environnement seront mises en place.

IMPORTANT : l'ensemble de ces actions sera validé par le Préfet de Côte-d'Or et amendé si nécessaire.